

---

## COMMENT REMPLIR LE BORDEREAU DE DECLARATION DE SEANCE

---

Le bordereau de déclaration de séance, pièce comptable de référence commune à l'établissement participant au dispositif « *Collège au cinéma* », à Média-Tarn et à l'exploitant de salle qui accueille votre classe, est un document fondamental.

En effet, il permet à Média-Tarn de connaître les effectifs réels des élèves ayant participé, pour chaque film programmé, à l'opération « *Collège au cinéma* », en vue de les transmettre à ses tutelles, et notamment à l'association nationale Passeurs d'Images.

Les effectifs réels constituent par ailleurs une base de référence pour la facturation, par l'exploitant de salle, de la somme due par le collège (2,80 € x nombre d'élèves présents à la séance).

Ainsi, **le bordereau de déclaration de séance fait foi** lors de l'élaboration de la facturation et l'enseignant responsable des élèves lors de la séance, engage sa signature eu égard aux différents éléments qui y figurent.

**Nous vous remercions donc de le renseigner avec soin, en veillant notamment à :**

- noter les effectifs présents le jour-même de la séance
- renseigner un bordereau de déclaration de séance en précisant, sur celui-ci, la date de la séance, le titre du film et les effectifs présents
- reproduire le bordereau de déclaration de séance en 3 exemplaires à co-signer, le jour de la séance, par l'enseignant responsable des élèves et l'exploitant de salle, puis à remettre respectivement :
  - en mains propres, le jour de la séance, à l'exploitant de salle accueillant votre classe
  - à Média-Tarn (par voie postale ou électronique), après la séance
  - au gestionnaire de votre établissement

Lucile DECAMPS  
Coordinatrice départementale  
Éducation Nationale « *Collège au cinéma* »,

Myriam BOTTO  
Coordinatrice départementale  
Cinéma « *Collège au cinéma* »,